

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026



PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 19 (délibération D2026-12 à D2026-15 inclus) puis 20 conseillers présents

Absents non représentés : 5 (délibération D2026-12 à D2026-15 inclus) puis 6 conseillers non représentés (délibération D2026-16) puis 4 conseillers non représentés (D2026-17 à D2026-20)

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 23 (délibération D2026-12 à D2026-15 inclus) puis 22 votants (délibération D2026-16), puis 24 votants (D2026-17 à D2026-20)

Etaients présents :

M. JEAN, Mme CHRIQUI-DARFEUILLE, Mme GEREZ, Mme CHANTRAINE, M. BAILLY, Mme LALAUZE, M. DUPRÉ, Mme PETER, M. BALESTIE, Mme DOMINIQUE, Mme DOMINIQUE, Mme ROSIN, Mme GAUDET dit TRAFIT, M. MARTINEZ, M. BIANCHI, M. WEILL, Mme POIGNET, M. FERLET, M. BEARZATTO, M. PECOU (à partir de la délibération n°D2026-16)

Pouvoirs :

Fabrice VERICEL pouvoir à Frédéric JEAN

Éric GESBERT pouvoir à Sébastien MARTINEZ

Ludovic PICARD pouvoir à Patrick BIANCHI

Guillaume GIRAUD pouvoir à Sylvie GAUDET dit TRAFIT

Absents non représentés :

Laetitia ROSA DA COSTA, Christine BAUDOIN, Carole CHAPON, Fabrice BLANCHARD, Fabrice PÉCOU (de la délibération n°D2026-12 à la délibération n°D2026-15 inclus)

Secrétaire de séance : Sylvie GAUDET DIT TRAFIT



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/2026 ET DU 02/02/2026

Résultat du vote : Les procès-verbaux des séances du 26/01/2026 et du 02/02/2026 sont acceptés à l'unanimité.



D.2026.12 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

Rapporteur : Frédéric JEAN

Le Compte Financier Unique (CFU) définitif ne pouvant être établi par la DGFIP au jour du vote du budget le 23 février 2026, le résultat constaté 2025 constitué du résultat de l'exercice et du résultat antérieur est réputé « prévisionnel ».

M. Frédéric JEAN explique qu'il s'agit d'une situation rare puisque la DGFIP rencontre actuellement des problèmes. Ça vient tout juste d'être résolu, mais cela ne nous permet tout de même pas de voter définitivement le CFU d'où l'expression d'un CFU « réputé prévisionnel ».

M. David D'ARGENTRÉ explique que les conseillers municipaux approuveront ce soir un résultat provisoire qui sera affecté au BP 2026. C'est quelque chose qui se fait régulièrement dans les communes qui votent leurs budgets très tôt dans l'année. Aujourd'hui, il détient le document final de la DGFIP avec la signature de M. GAUCHER, chef du service comptable de Givors, contenant le résultat de clôture, mais il n'est actuellement pas possible de le déposer sur la plateforme où l'on valide le compte de gestion en raison de ce dysfonctionnement à la DGFIP. C'est pour cela que l'on votera définitivement le CFU au mois d'avril, après le vote du BP.

M. Frédéric JEAN le remercie et reprend la lecture de la délibération.

Le Compte Financier Unique provisoire présente, pour l'année 2025, un montant global d'exécution :

- **En dépenses de 8 209 407,39 € (hors reste à réaliser) ;**
 - ✓ 5 383 437,52 € de dépenses de fonctionnement et 2 825 969,87 € de dépenses d'investissement
- **En recettes de 7 776 403,66 € ;**
 - ✓ 5 365 542,35 € de recettes de fonctionnement et 2 410 861,31 € de recettes d'investissement

Les restes à réaliser s'élèvent à 245 194,06 € en dépenses d'investissement (cf annexe)

Le compte financier unique affiche un résultat provisoire 2025 :

- En section de fonctionnement de -17 895,17 €
- En section d'investissement de - 415 108,56 €

En conséquence, le résultat cumulé des années antérieures et de l'année écoulée est :

- En section de fonctionnement à + 412 852,65 €
- En section d'investissement à + 1 314 607,24 €

En matière d'affectation du résultat, le Code Général des Collectivités Territoriales impose que le résultat positif de la section d'investissement soit affecté à la section d'investissement.

En outre, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat positif de la section de fonctionnement est affecté :

- ✓ Soit en section d'investissement au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé- afin de financer des dépenses d'équipement,
- ✓ Soit en section de fonctionnement au compte 002 – solde d'excédent reporté - afin de financer à la fois des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement à N+1.
- ✓ Soit pour une partie en investissement (compte 1068) et l'autre partie en fonctionnement (compte 002).

Le Conseil municipal peut reporter au budget primitif 2026 de manière anticipée, après l'exercice clos et avant l'adoption du Compte Financier Unique, les résultats de l'exercice 2025.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ARTICLE UN : DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,

ARTICLE DEUX : DE CONSTATER et **D'APPROUVER** les résultats provisoires de l'exercice 2025 comme présentés ci-dessous :

<u>Budget principal Ville :</u>	CA 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
dépenses de fonctionnement	5 383 437,52 €
recettes de fonctionnement	5 365 542,35 €
résultat de l'exercice 2025 (1)	-17 895,17 €
résultat antérieur (2)	430 747,82 €
résultat de clôture (1+2)	412 852,65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses d'investissement	2 825 969,87 €
recettes d'investissement	2 410 861,31 €
excédent (+) ou besoin (-) de financement (3)	-415 108,56 €
résultat antérieur (4)	1 729 715,80 €
solde de clôture (3+4)	1 314 607,24 €
solde des restes à réaliser au 31/12/25 reportés en 2026	-245 194,06 €
résultat cumulé section d'investissement	1 069 413,18 €
RESULTATS	
résultat de clôture toutes sections	1 727 459,89 €
résultat après financement des restes à réaliser	1 482 265,83 €
total dépenses (fonctionnement + investissement)	8 209 407,39 €
total recettes (fonctionnement + investissement)	7 776 403,66 €

- **ARTICLE TROIS : D'AFFECTER** au budget primitif 2026 les résultats provisoires de l'exercice 2025 de la manière suivante :
 - ✓ A la section d'investissement, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **1 314 607,24 €**
 - ✓ A la section de fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : **412 852,65 €**

M. Patrick BIANCHI n'a pas de questions en particulier, mais il constate, chaque année, la baisse régulière de la capacité d'auto-financement de la Commune, ce qui est regrettable. Il indique que son équipe s'abstiendra sur ce vote car elle ne voit pas poindre une vraie politique qui permettrait de faire des économies sur les dépenses tout en cherchant une maîtrise profonde des recettes.

M. Frédéric JEAN lui fait remarquer que les charges à caractères générales sont en baisse. Il ne comprend donc pas sa remarque.

M. Patrick BIANCHI lui fait savoir que les charges à caractères générales sont en baisse car elles ont été exécutées par les services municipaux qui ont fait en sorte qu'elles le soient, mais nous n'avons pas de politique qui vise elle-même à faire des économies.

M. Frédéric JEAN explique que la politique se fait via la lettre annuelle de cadrage envoyée aux services municipaux et fait savoir que l'épargne de gestion de la Commune va très bien. Il existe un système de dotation d'amortissement depuis la M57 qui nous oblige à avoir des amortissements forts sur les années 2024 et 2025. Par exemple, la Commune a amorti, en 2024, 593 956€ pour un résultat de -37 478,48€. S'il n'y avait pas eu cet amortissement, la Commune aurait été plus que large. La M57 oblige les Communes à amortir sur la 1^{ère} année et, lorsqu'il y a des années d'investissement, on amortit presque la totalité sur une année d'où le fait de retrouver des montants relativement importants. En l'occurrence, concernant l'année 2025, la dotation aux amortissements dans les écritures d'ordre est de 699 943€. On la retrouve aussi sur la section

d'investissement. Quand on parle de faire des économies, il faut prendre en compte cette obligation des amortissements imposés et le résultat de clôture en 2022 était de 788 607€, ce qui n'est pas rien. En 2023, 468 226€ sur lequel on avait déjà amorti 339 322€.

M. David D'ARGENTRÉ explique que les dotations aux amortissements doivent être passées d'année en année. Par ailleurs, la DGFIP a demandé à la Commune de rattraper un certain nombre d'amortissements qui n'avaient pas été faits jusqu'à présent, c'est pour cette raison que nous avons des montants qui sont significatifs mais c'est à double tranchant, car il s'agit d'une dépense notée dans le fonctionnement et qui est donc à financer au travers des recettes de fonctionnement. Le côté positif c'est qu'on retrouve en investissement l'équivalent en recettes et l'État, en comptabilité publique, a mis en place ce mécanisme pour pousser les Communes à investir et à faire du renouvellement de matériels. C'est donc une bonne chose. Nous avons des recettes d'investissements, mais la difficulté c'est que lorsque l'on a des montants significatifs, on peut avoir du mal à avoir autant de recettes de fonctionnement que de dotations nouvelles que l'on peut constater. Tout l'exercice consiste à avoir des recettes supplémentaires. Aujourd'hui, le résultat cumulé reste positif et l'objectif est qu'il continue de l'être, voire même à le consolider pour qu'il augmente.

M. Frédéric JEAN le remercie et demande à passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Résultat de votes : 16 votes Pour, 0 vote Contre, 7 Abstentions.

7 Abstentions : Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Laurent FERLET, Guillaume GIRAUD.



D.2026.13 : Vote des taux des impôts directs locaux

Rapporteur : Frédéric JEAN

Le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales. À ce jour, les taux sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 28,78 % (taux global qui se compose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 17,75 % additionnée de la part départementale de 11,03%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 59,09 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 10,75 %

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026, il a été pris en compte une évolution prévisionnelle des bases fiscales de +1,2%, portant le produit fiscal attendu, au minimum à 2 850 401 € (hors coefficient correcteur) :

	BUDGET PRIMITIF 2026		
	Taux	base	produit
Taxe d'habitation (TH)	10,75	252 233,92	27 115 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	28,78	9 626 170,31	2 770 412 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	59,09	89 481,04	52 874 €
Total compte 73111 - impôts directs		9 715 651,35	2 850 401 €

Le montant total des impôts directs intégrant le coefficient correcteur s'établira à 3 679 201€.

En effet, depuis l'année 2021, les communes bénéficient du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, affecté d'un coefficient correcteur, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont ont été progressivement exonérés tous les contribuables. Néanmoins, depuis le 1^{er} janvier 2023, les communes ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Ainsi, au vu de l'avis favorable de la commission Finances du 10 février 2026, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et de les maintenir au même niveau que ceux fixés ci-dessus.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE UN : DE FIXER** les taux d'imposition de 2026 des trois taxes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,78 % (taux global qui se compose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 17,75 % additionnée de la part départementale à 11,03%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.09 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,75 %
- **ARTICLE DEUX : D'INSCRIRE** la recette du produit des contributions directes locales au budget primitif de l'exercice 2026 au compte 7311 « impôts directs ».

M. Frédéric JEAN résume le fait que tout reste inchangé pour les Brindasiens et demande s'il y a des remarques.

M. Patrick BIANCHI explique que son équipe votera contre dans la mesure où, comme cela avait été évoqué lors de la commission Finances, une question lui avait été posée sur l'amélioration des recettes et le maire avait répondu qu'il ne voulait pas changer l'imposition. Pour M. BIANCHI, cela s'apparente à une forme de démagogie. Comme cela a été dit dans le texte, il existe des moyens de faire évoluer les choses, mais le maire ne souhaite pas le faire. C'est sa volonté même si c'est regrettable. En tout état de cause, son équipe n'adhère pas à cette manière de voir les choses.

M. Frédéric JEAN l'entend et comprend alors que la manière de voir les choses de l'équipe de M. BIANCHI est d'augmenter les impôts.

M. Patrick BIANCHI dit qu'il ne s'agit pas exclusivement d'augmenter les impôts, mais de dire qu'il existe d'autres leviers pour augmenter les recettes.

M. Frédéric JEAN l'entend.

M. Patrick BIANCHI ajoute qu'il faut avoir un peu de courage en politique. Faire évoluer les choses, c'est avoir du courage. Ne pas le faire évoluer, c'est démontrer que l'on se complait dans la facilité et qu'on se réfugie dans l'évitement.

M. Frédéric JEAN constate qu'il s'agit de leur point de vue, pas le sien. Il demande s'il y a d'autres remarques à ce sujet avant de passer au vote.

Résultat de votes : 16 votes Pour, 7 votes Contre, 0 Abstention.

7 Votes contre : Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Laurent FERLET, Guillaume GIRAUD.



D.2026.14 : Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération de l'extension du groupe scolaire

Rapporteur : Frédéric JEAN

Conformément à l'article R.2311-9 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération a pour objet la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Par délibération n°D2025-10, le Conseil municipal a révisé l'autorisation de programme « extension groupe scolaire » et les crédits de paiements correspondants selon l'échéancier suivant ;

Autorisation de programme AP 00741 extension du groupe scolaire	Total AP	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026
délibération D2025-10 du 17 mars 2025	8 818 633,00	26 713,74	1 941 382,76	5 620 536,50	1 150 000,00	80 000,00

Le compte financier unique fait apparaître pour 2025 un montant de crédits de paiement exécutés de 1 006 421,40 € pour un montant initial de crédits de paiement de 1 150 000 € au BP 2025.

Ces crédits de paiement non consommés ajoutés aux crédits de paiement 2026 représentent un montant supérieur aux besoins financiers pour finaliser cette opération.

Il est donc proposé conjointement au rééchelonnement des crédits de paiement sur 2026 de réduire l'AP de - 60 000 €.

Il est donc proposé de réviser le montant de l'AP et de revoir l'échéancier des crédits de paiement conformément à la présentation qui en est faite ci-dessous ;

	Total	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026
Autorisation de programme AP 74 extension du groupe scolaire	8 758 633,00	26 713,74	1 941 382,76	5 620 536,50	1 006 421,40	163 578,60

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE UNIQUE : DE DÉCIDER** la modification de l'autorisation de programme libellée AP741 « extension du groupe scolaire », comme suit :

	Total	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026
Autorisation de programme AP 74 extension du groupe scolaire	8 758 633,00	26 713,74	1 941 382,76	5 620 536,50	1 006 421,40	163 578,60

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande si l'ensemble des travaux est aujourd'hui terminé.

M. Frédéric JEAN le confirme et explique que le dernier bâtiment concernant le périscolaire a été livré en septembre. Il rappelle que lorsque l'on parle de l'extension du groupe scolaire, on entend la création du restaurant scolaire, de nouvelles classes (1680 m² de surface supplémentaire pour l'école) et la rénovation intégrale pour la partie périscolaire (1,2 million d'euros). Le bâtiment a été ouvert en septembre. La Commune se situe aujourd'hui sur les fins de paiement. Pour répondre à la question de Sylvie GAUDET DIT TRAFIT, l'ensemble des travaux est terminé et tout fonctionne à plein régime.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT pensait aussi au parking en bas qui a servi de parking de chantier et il lui semblait que le goudronnage n'avait pas été prévu dedans.

M. Frédéric JEAN indique qu'effectivement cela n'était pas prévu dedans pour la simple raison que ce type de marché public fonctionne avec des pourcentages de maîtrise d'œuvre. L'architecte a un pourcentage en fonction de l'enveloppe et les élus découvrent le montant une fois que le projet est validé. On approuve d'abord le projet avant d'ouvrir l'enveloppe contenant la rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT pensait que le goudronnage du parking était aussi prévu dans cette enveloppe.

M. Frédéric JEAN explique que cela n'était pas le cas, sinon, la Commune aurait aussi payé des frais annexes

pour la rénovation du parking, etc. cela augmentait le pourcentage de rémunération de la maîtrise d'œuvre puisqu'il aurait suivi ce chantier également. Si la question sous-jacente est de savoir si ça mériterait d'être repris, M. le Maire préfère laisser la décision à la prochaine équipe municipale. Il demande s'il y a d'autres questions.

M. Patrick BIANCHI indique ne pas avoir de questions particulières car, depuis le début de ce projet, son équipe n'y est pas favorable. En conséquence, ils s'abstiendront simplement lors de ce vote afin de ne pas bloquer la démarche.

Résultat de votes : 16 votes Pour, 0 vote Contre, 7 Abstentions.

7 Abstentions : Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Laurent FERLET, Guillaume GIRAUD.



D.2026.15 : Adoption du budget primitif 2026

Rapporteur : Frédéric JEAN

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a eu lieu le 26 janvier 2026 au cours duquel il a été abordé le contexte d'élaboration du Budget Primitif 2026.

Ce budget reprend les résultats et les restes à réaliser 2025.

Ce projet de budget a été présenté à la commission des finances le 10 février 2026.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER** par chapitre le budget primitif 2026 :
 - Section de fonctionnement – vote en équilibre
 - Dépenses : 5 713 925,65 €
 - Recettes : 5 713 925,65 €
 - Section d'investissement – vote en équilibre
 - Dépenses : 3 908 057,06 € (dont 245 195,06 € de restes à réaliser)
 - Recettes : : 3 908 057,06 €

Arrivée de Fabrice PECOU à 19h34 (il ne pourra pas participer au vote en raison de son arrivée au cours des débats)

M. Patrick BIANCHI souhaite expliquer la raison pour laquelle son équipe votera contre cette délibération. Comme chaque année, il ne voit pas apparaître de vraie dynamique politique pour être plus volontaire, eu égard aux investissements qui devront probablement se mettre en place dans les années futures suite à l'évolution de la commune. À ce rythme, il ne lui semble pas que cela puisse se faire dans de bonnes conditions. En conséquence, il dit ne pas être favorable à la manière dont ce budget a été construit.

M. Frédéric JEAN demande s'il y a d'autres remarques avant de passer au vote.

Résultat de votes : 16 votes Pour, 7 votes Contre, 0 Abstention.

7 Votes contre : Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Laurent FERLET, Guillaume GIRAUD.



D.2026.16 : Attribution des crédits de subventions aux associations pour l'année 2026

Rapporteur : Martine LALAUZE



Monsieur BAILLY, adjoint au maire délégué aux Sports, à la Jeunesse et à l'Occupation des bâtiments communaux, rapporteur pour les associations sportives et Madame LALAUZE, adjointe au maire déléguée aux Affaires culturelles et à la Vie associative, rapporteur pour les autres associations, proposent au Conseil Municipal la liste des associations pouvant prétendre à une subvention pour l'exercice 2026.

En vertu de l'article L1611-4 du CGCT : « Toutes associations, œuvres ou entreprises ayant reçu une ou plusieurs subventions, peuvent être soumises au contrôle des délégués de la collectivité qui les a accordées. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets, de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité. »

Malgré le contexte financier contraignant, la Commune de Brindas poursuit son soutien à la vie associative, tant par la mise à dispositions de locaux, d'équipements, qu'à travers l'octroi d'aides financières.

Les associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières par le biais du dossier de demande de subvention.

Les critères de répartition pris en considération sont l'importance des activités développées par les associations et leurs incidences sur le plan local et sur l'animation du village.

La commission conjointe Affaires culturelles-Vie associative et Finances s'est réunie le 23 décembre 2025 pour étudier les propositions.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE UN : DE FIXER** pour 2026 la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Commune comme suit :

Associations	Année 2026
Association de la chasse et de la protection agricole de Brindas et Craponne	600 €
AAPPMA	400 €
Cadets de la Gendarmerie	500 €
FCPE	200 €
AS Brindas	7 000 €
Sporting club de l'Ouest Lyonnais	944 €
BRINDZIK	1 500 €
CHIGNOLO PO	1 000 €
COMITE DES FETES	500 €
MJC	113 500 €
LES DEUX MASQUES	2 000 €
CHORALE BRIND ACCORD	1 000 €
LE VIEUX BRINDAS	700 €
Association des familles	900 €
Lien de l'amitié	500 €
Jeunes sapeurs pompiers	500 €
Tennis Club Municipal	7 000 €
Amicale des sapeurs pompiers	3 000 €
Association union du Rhône DDEN	100 €
Association les amoureux du livre	200 €
Total subventions	142 044 €

Par ailleurs, la Commune soutient également la mise en place d'activités au sein de l'école par l'octroi des subventions à l'Office Central de Coopération à l'École (O.C.C.E.) du Rhône à hauteur de 10 € par élève pour un montant total de 8 110 €, selon la répartition suivante :

- Pour l'école maternelle pour un montant de 1 960 €,
- Pour l'école primaire 6 150 € dont 2 000 € pour le transport.

Soit un montant total d'intervention auprès des associations de 150 154 €.

- **ARTICLE DEUX : DE DIRE** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

M. Patrick BIANCHI demande si les cadets de la gendarmerie se situent sur le territoire car c'est la première fois qu'il voit cette subvention.

M. Frédéric JEAN indique que les cadets de la gendarmerie sont partout puisqu'il s'agit d'une association nationale.

M. Patrick BIANCHI demande s'il y a des représentants de cette association dans les environs.

M. Frédéric JEAN fait savoir qu'ils sont à Vaugneray au sein de la brigade de gendarmerie.

M. Patrick BIANCHI demande ce qu'est l'AAPPMA.

Mme Anne CHANTRAINE et M. Frédéric JEAN indiquent qu'il s'agit des pêcheurs.

M. Frédéric JEAN ajoute que cette association fait d'ailleurs un excellent travail puisqu'elle fait office de lanceurs d'alerte sur les éventuelles pollutions de l'Yzeron.

M. Frédéric JEAN demande à passer au vote en s'assurant que les élus membres d'un bureau d'une de ces associations ne participent pas au vote afin d'éviter toute irrégularité.

Résultat de votes : Unanimité

2 Non Votants : Claudine ROSIN et Patrick BIANCHI, élus membres du bureau d'associations bénéficiaires des subventions.



D.2026.17 : Attribution d'une subvention au CCAS pour l'année 2026

Rapporteur : Danielle GEREZ

Dans le cadre des orientations budgétaires définies par l'équipe municipale, la Commune de Brindas soutient l'action sociale en développant une politique active à travers son Centre Communal d'Actions Sociales.

La Commune lui accorde chaque année une subvention de fonctionnement lui permettant de maintenir des actions d'aide et d'accompagnements en faveur de différents publics : personnes âgées (portage de repas), personnes en difficultés (aides alimentaires, aides paiements de factures), jeunesse (passeport jeune, aide aux permis de conduire).

Le Conseil d'Administration du CCAS se réunira le 3 mars 2026 pour voter son budget 2026.

La Commission conjointe Finances et Vie associative du 23 décembre 2025 a proposé en anticipation de la demande qui sera formulée par le CCAS de maintenir la subvention au même niveau que l'année 2025. Il est donc proposé d'inscrire au BP 2026 de la Commune, une subvention d'un montant maximum de 45 000 € à destination du CCAS pour l'année 2026.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE UN : D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2026, d'un montant de 45 000 €.
- **ARTICLE DEUX : DE DIRE** que cette somme est inscrite au budget de la commune.

Résultat de votes : Unanimité

Mme Danielle GEREZ indique que le DOB du CCAS aura lieu demain, mardi 24 février, si le quorum est atteint.



D.2026.18 : Attribution d'une subvention allouée aux Brindasiens dans le cadre de l'achat de pièges à moustiques

Rapporteur : Anne CHANTRAINE

Par délibération n°D2025-15 du conseil municipal du 17 mars 2025, la Commune de Brindas avait approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention aux Brindasiens dans le cadre d'un achat de pièges à moustiques. Cette subvention ayant rencontré un fort succès, la commission Environnement réunie le 22 octobre 2025 a proposé de reconduire cette subvention.

Ainsi, les Brindasiens pourront à nouveau percevoir une somme maximale de 75€ par acquisition de pièges, plafonnée à hauteur de la dépense réelle et dans la limite des crédits inscrits au budget 2026 pour cette dépense, soit 15 000€.

Pour ce faire, il faudra remplir les conditions suivantes :

- Être un particulier
- Habiter à Brindas
- Une seule aide par foyer sera accordée. En l'occurrence, les Brindasiens ayant déjà perçu une subvention en 2025 pour l'acquisition de pièges à moustiques ne pourront pas prétendre à cette aide

en 2026.

- Avoir acquis le ou les pièges à moustiques entre le 1er mars et le 30 novembre 2026
- Tous les modèles de pièges à moustiques sont acceptés

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE UN : D'APPROUVER** la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition d'un piège à moustiques pour les personnes physiques résidant à Brindas pour la période comprise entre le 1^{er} mars et le 30 novembre 2026
- **ARTICLE DEUX : D'APPROUVER** les conditions d'attribution ainsi que les différentes pièces à fournir pour bénéficier de cette aide, comme énumérés ci-dessus ;
- **ARTICLE TROIS : DE FIXER** la participation de la Commune par dossier à un montant de 75€ par foyer, plafonnée au coût réel de l'acquisition et accordée dans la limite des crédits inscrits au budget 2026 pour cette dépense, soit 15 000€ ;
- **ARTICLE QUATRE : DE DIRE** que cette somme est inscrite au budget de la Commune.

Résultat de votes : Unanimité



D.2026.19 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Rapporteur : Frédéric JEAN

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser, sans attendre, des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est alors informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE UN : D'AUTORISER** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans le cadre du budget primitif 2026 au sein de la même section (fonctionnement et investissement), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- **ARTICLE DEUX : D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

M. Frédéric JEAN explique qu'il fallait faire des décisions modificatives chapitre par chapitre lorsque c'était la nomenclature comptable M14. Grâce à la M57, cela permet d'avoir plus de souplesse et de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section. Il demande s'il y a des remarques sur ce sujet.

M. Patrick BIANCHI indique que son équipe s'abstiendra puisqu'ils ont voté contre le budget. C'est dans la logique des choses.

M. Frédéric JEAN lui fait savoir qu'il s'agit pourtant d'une délibération purement technique.

M. Patrick BIANCHI est d'accord et souligne simplement qu'il s'agit de cohérence. Les élus ne s'opposent pas à cette délibération.

Résultat de votes : 16 votes Pour, 0 vote Contre, 8 Abstentions.

8 Abstentions : Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Laurent FERLET, Guillaume GIRAUD.



D.2026.20 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Frédéric JEAN

Le tableau des effectifs de la Commune constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels de droits publics) ouverts budgétairement au sein de la collectivité. Ce dernier évolue constamment au fil des différents mouvements de personnel.

À ce jour, il est nécessaire d'actualiser ce tableau à la suite des modifications survenues au sein des services suivants :

- Création du poste d'agent d'accueil du bureau de poste communal (50%) et d'accueil/secrétariat de la police municipale (50%)

En mai 2026, la Commune ouvrira une agence postale communale simultanément à la fermeture de l'actuel bureau de poste situé place des Marronniers.

Cette ouverture d'un nouveau service municipal nécessite, en conséquence, la création d'un temps de travail dédié.

Pour rappel, le temps de travail d'un des postes du service de l'état-civil a déjà été augmenté à cet effet lors du conseil municipal du 29 septembre 2025 (délibération n°D2025-58). Pour le compléter, la création d'un temps de travail supplémentaire de 50% est nécessaire pour le bon déroulement de cette nouvelle activité.

Par ailleurs, en raison de l'absence prolongée pour maladie de l'agent en charge de l'accueil et du secrétariat de la police municipale, il convient de recruter de manière pérenne un nouvel agent pour assurer cette mission. Il est donc prévu de compléter le temps de travail de l'agent recruté pour le bureau de poste communal, avec les missions dédiées à l'accueil et le secrétariat de la police municipale.

Le temps de travail de cet agent sera donc pour 50% affecté à l'agence postale communale et pour 50% affecté à l'accueil/secrétariat de la police municipale.

L'actuel poste d'agent d'accueil de la police municipale à temps plein sera supprimé ultérieurement.

- Poste de responsable du service scolaire

Dans le cadre du recrutement du responsable du pôle scolaire, il est nécessaire de modifier les cadres d'emplois possibles pour ce poste afin de l'ouvrir au cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE UN** : D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs suivantes :
 - Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs pour un temps de travail de 100% répartis entre les fonctions d'agent de l'agence postale municipale pour 50% et d'agent administratif et d'accueil de la police municipale pour 50%
 - D'ouvrir le poste de responsable du pôle scolaire au cadre d'emploi des rédacteurs.
- **ARTICLE DEUX** : DE DIRE que les sommes correspondantes à ces dépenses sont inscrites au budget de la commune.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande à quelle catégorie le poste de responsable du service scolaire était ouvert jusqu'à présent.



Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU, directrice générale des services, indique qu'il est ouvert en catégorie A et en catégorie C.

M. Frédéric JEAN précise que Mme MASCLAUX appartenait à la catégorie A.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT comprend donc que l'on réduit le niveau pour recruter une personne.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU explique que l'on réduit la catégorie dans laquelle cette personne se situe administrativement, mais cela n'enlève en rien l'expérience et la compétence.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT comprend donc que ce poste a été pourvu. En est-il de même pour le poste administratif PM/La poste ?

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU le confirme. La nouvelle responsable du service scolaire arrivera en mars et l'agent PM/La poste arrivera le 1^{er} avril prochain.

M. Patrick BIANCHI lit : « L'actuel poste d'agent d'accueil de la police municipale à temps plein sera supprimé ultérieurement. ». Cela signifie-t-il que l'agent actuellement en longue maladie ne va pas revenir ?

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU explique que cet agent doit repasser devant un comité médical car ce dernier ne statue jamais définitivement sur l'aptitude de l'agent à exercer ses fonctions. Globalement, l'agent n'est pas apte à revenir. En conséquence, la Commune attend que le comité médical le déclare inapte définitivement. A ce jour, il est continuellement déclaré comme inapte pour une durée de 6 mois. Le service RH passe donc son temps à remonter des dossiers pour le prochain comité médical.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT comprend donc que la Commune ne peut pas supprimer définitivement le poste tant que cet agent n'est pas déclaré comme définitivement inapte.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU explique que cet agent est toujours titulaire de son poste. Une fois qu'il sera déclaré définitivement inapte, on pourra passer en conseil municipal la suppression de son poste au tableau des effectifs.

M. Patrick BIANCHI comprend donc que l'agent administratif ne sera pas un policier municipal.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU le confirme. Elle ajoute que la Commune recrute actuellement un policier municipal suite au départ de l'un d'eux.

M. Frédéric JEAN demande à passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions.

Résultat de votes : Unanimité



Questions diverses

M. Patrick BIANCHI fait savoir qu'il a envoyé un mail à M. VERICEL à la suite du dernier conseil municipal sur le PLU pour savoir s'il serait possible de retravailler le projet de l'OAP nord. A ce jour, il dit n'avoir reçu aucune réponse de sa part.

M. Frédéric JEAN indique que M. VERICEL et lui-même ont entendu la sollicitation de M. BIANCHI, mais ils préfèrent laisser ce projet dans les mains de la prochaine équipe municipale étant donné qu'ils se trouvent actuellement à la veille des élections municipales.

M. Patrick BIANCHI rappelle que sa question portait simplement sur le fait de réunir la commission Urbanisme pour travailler ce sujet.

M. Frédéric JEAN rappelle que les élections municipales sont dans 3 semaines. Il préfère laisser la prochaine



équipe gérer ce dossier. Il est aujourd'hui un peu tôt pour acter ce projet, M. BIANCHI l'avait lui-même dit lors du précédent conseil municipal. Finalement, M. VERICEL et lui-même ont écouté les recommandations des élus de l'opposition, comme quoi tout arrive...

M. Patrick BIANCHI le remercie mais sa question portait sur le travail de ce projet et non sur sa décision en conseil municipal.

M. Frédéric JEAN explique que ce projet sera certainement retravaillé au sein d'une future commission Urbanisme, mais il ne peut pas parler à la place de M. VERICEL ce soir. Il lui transmettra néanmoins sa demande.

M. Patrick BIANCHI précise qu'il était en copie du mail puisqu'il l'a envoyé à tous les membres de la commission Urbanisme.

M. Frédéric JEAN l'entend et confirme qu'il lui posera la question. Il demande s'il y a d'autres questions.

M. Bertrand DUPRÉ souhaite prendre la parole pour prononcer un dernier mot :

« M. le Maire, chers collègues, chers administrés,

À l'heure où s'achève mon mandat d'adjoint, je tenais à exprimer ma profonde gratitude. Je remercie tout d'abord M. le Maire ainsi que l'ensemble des élus de la majorité. Grâce à vous, j'ai pu découvrir l'intérieur du fonctionnement de notre système communal, comprendre ses rouages, ses exigences mais aussi la richesse du travail collectif qui fait vivre une commune. Je tiens également à remercier M. BOUKACEM, le président du SIAHVY, pour la confiance qu'il m'a accordée, pour son sérieux et pour la qualité de sa gestion du syndicat. Travailler à ses côtés a été une expérience très enrichissante qui m'a permis de mesurer l'importance de ses structures intercommunales dans notre quotidien. Ces années d'engagement ont été pour moi une expérience humaine et citoyenne passionnante. Parfois, elles vous prennent une partie de votre santé, mais elles m'ont convaincu d'une chose essentielle : notre ville, notre commune et, plus largement, notre bien commun ne peuvent progresser que grâce à l'implication de chacun. J'invite donc tous les administrés à participer avec leurs compétences, leurs idées, leurs énergies, que ce soit dans le cadre associatif ou dans un engagement politique. Chaque contribution compte, chaque initiative renforce notre collectif. Je quitte mes fonctions avec le sentiment d'avoir appris, d'avoir servi et d'avoir grandi. Je souhaite à celles et ceux qui poursuivront cette mission le meilleur dans la conduite des projets à venir au service de notre territoire et de ses habitants. Je vous remercie. ».

Mme Christiane DOMINIQUE souhaite également dire que l'aventure se termine aussi pour elle. Elle remercie M. JEAN de lui avoir proposé de rentrer dans son équipe municipale. Elle rejoint le discours de M. DUPRÉ et souhaite remercier Anne CHANTRAINE pour la commission Environnement, Danielle GEREZ pour le CCAS et Bernard BALESTIÉ avec qui elle a eu beaucoup de choses en commun, notamment le travail autour des aînés. Elle tient également à remercier tous les élus car elle s'est bien rendue compte que, malgré les oppositions, ils ont tous donné de leur temps au détriment de leurs familles. Elle a aussi appris beaucoup. Elle ne siègera plus au conseil municipal, mais sera toujours présente dans le monde associatif de la commune de Brindas.

M. Frédéric JEAN remercie à son tour tous les élus. Il rappelle que les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars prochain. Pour sa part, cela fait 2 mandats qu'il est présent. Son premier mandat a débuté en octobre 2014 au décès de Christian BEFFY. Il a une pensée forte pour lui et sa famille ce soir. Cela fait presque 12 ans qu'il œuvre pour la commune. Des choses ont avancé et sont sorties de terre. Ils ont fait au mieux. M. JEAN repense aux personnes qui étaient là lors de son premier mandat : M. MALLAURAN, M. Bernard LECOLLIER qui est parti dramatiquement, et bien d'autres. Pour M. JEAN, cela a été un honneur d'être maire. L'aventure se terminera peut-être ou pas. Quoi qu'il arrive, il est fier d'avoir été maire pendant 12 ans au côté des élus. Il remercie à son tour M. DUPRÉ car, seule, personne ne fait pas grand-chose. Ils forment une équipe même si, parfois, ça n'est pas simple à gérer, mais c'est justement cela qui fait la richesse des hommes et des femmes qui l'entourent et qui lui permettent d'avancer, même s'ils ne sont pas tout le temps sur le même point de vue. Les choses se sont faites sur Brindas avec des projets menés au bout. Tout ce qui a été promis a été tenu sur un maximum de choses. Il remercie aussi Mme Christiane DOMINIQUE, car elle a été une personne entière et, aujourd'hui, c'est assez rare de pouvoir le dire. Même si elle n'était pas d'accord, elle le disait. Merci à tout le monde et rendez-vous le 15 mars 2026 pour savoir ce qu'il en sera de l'avenir de Brindas. M. JEAN conclut en remerciant aussi les services municipaux car ils sont le cœur de la commune : Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU, la directrice générale des services avec qui il a travaillé de longues années. M. David

D'ARGENTRÉ, le trésorier de la Commune qui connaît tout par cœur, Mme Sarah FERAY au secrétariat général, et il a une pensée forte pour tous les autres agents qui ne sont pas là ce soir : administratif, technique, culturel, périscolaire, scolaire, régie, restaurant scolaire, etc. Les élus ne sont là que pour un CDD et doivent surtout donner l'axe, mais ce sont les services qui œuvrent au quotidien. Il y a des moments où on aimerait aller plus vite mais, même si cela va moins vite qu'il le voudrait, force est de constater que le travail est tout de même fait correctement et il tient donc à remercier TOUS les services sans exception.

La séance est levée à 20h05. La parole est ensuite donnée au public.

La secrétaire de séance,

Sylvie GAUDET DIT TRAFIT



Le Maire,

Frédéric JEAN

